

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

D180620-02

L'an deux mille dix-huit, le 20 juin, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 juin 2018

Présents : Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, Carole de JOUX, Alain JUVENTIN, André KEMPF, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

Excusés : Eveline DAVIN (procuration à Lucette NURIT), Hervé HODCENT, Gaëtan KONIECZNY, Claire LOROUE (procuration à Isabelle VATANT), Jocelyne MANDAROUX (procuration à Bernard BRUNET)

Secrétaire de séance : Alain JUVENTIN

OBJET : Finances – Tarifs du centre de loisirs

Vu le code général des collectivités notamment en son article L2121-29,

Vu la délibération D171211-03 du 11 décembre 2017,

Considérant que suite au passage des rythmes scolaires à la semaine de quatre jours, un centre de loisirs sera offert toute la journée le mercredi,

Considérant la hausse du tarif des repas annoncé par le prestataire de la commune conformément à la convention qui le lie à la commune,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré arrête les nouveaux tarifs pour le centre de loisirs tels qu'ils sont annexés à la présente.

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	14
Conseillers-ères représenté-e-s	3
Ayant voté pour	16
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e	1

Pour extrait conforme

Fait à MONTMEYRAN, le 21 juin 2018

Le Maire,